

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022



PRÉAMBULE

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 a rendu obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Le DOB constitue une étape importante et obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pourvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – loi NOTRé – a voulu accentuer l'information des élus en renforçant les obligations relatives à l'élaboration et à la présentation des budgets locaux. Le DOB doit désormais s'effectuer sur la base d'un rapport portant sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette (CGCT, art. L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3). Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit contenir les éléments permettant de :

- ✓ Présenter le contexte dans lequel la collectivité va évoluer au cours de l'exercice
- ✓ Informer sur la situation financière de la collectivité
- ✓ Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Ainsi, si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire en constitue la première étape et doit comporter les éléments suivants :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- ➤ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de l'encours de dette visé pour l'exercice.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel; l'assemblée délibérante doit néanmoins prendre acte de la tenue du débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre et doit faire l'objet d'une publication sur le site de la ville.

1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les prévisions économiques présentées ci-après ont été établies avant l'éclatement du conflit en Ukraine qui pourrait modifier fondamentalement l'ordre économique mondial : ralentissement de la croissance, hausse de l'inflation, hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires...

1.1. Rebond de l'économie mondiale

Depuis le début de l'année 2020, une crise sanitaire mondiale secoue fortement les économies. Le PIB mondial a chuté de 3,4 %, avant le retour dès 2021 d'une croissance positive dans la plupart des grands pays. D'après les prévisions économiques du dernier trimestre 2021, la plupart des grandes économies devraient retrouver leur niveau de PIB d'avant pandémie au cours du premier semestre 2022

Face à cette situation exceptionnelle, les gouvernements et institutions supranationales ont pris des mesures drastiques et inédites pour limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement liée à la résolution de la crise sanitaire. Ces mesures de soutien à l'économie et les plans de relance qui ont suivi, ont permis à l'économie mondiale de résister et de limiter les conséquences de la crise sanitaire notamment au niveau social avec la baisse du chômage et le recul des faillites d'entreprises.

1.2. France : retour à la normale de l'activité économique

L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant crise dès le troisième trimestre 2021 et la reprise est solide. La croissance du PIB de la France atteindrait 6,7% en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,6% en 2022 et 2,2% en 2023 (source Banque de France – projections macroéconomiques déc. 2021)

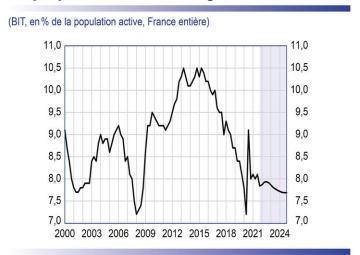
croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
PCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
PCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
nvestissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

Les mesures d'urgence ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie, alors que la mise en œuvre du plan France Relance (100 Md€) soutient le rebond de l'activité. Les plans de soutien se sont concentrés sur des dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. Ainsi, le financement du chômage partiel a représenté 27,1 Md€ en 2020. L'Etat a également mis en place un programme de 300 Md€ de garantie d'emprunts pour que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques.

Le taux de chômage

Après avoir atteint un pic à 9 % au 4e trimestre 2020, le taux de chômage en France est retombé à 8 % avant de poursuivre sa baisse. Le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé (Cat. A) est revenu sous son niveau d'avant crise, toutes les classes d'âge bénéficiant de cette baisse.





Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France

L'emploi salarié a fortement progressé à la suite de la levée des contraintes sanitaires au printemps et durant l'été, avec plus de 108 000 créations d'emplois entre juin et septembre, après déjà une progression de 309 000 sur les trois mois précédents. L'emploi se situe ainsi un peu au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 261 000 emplois salariés, soit + 1,0 %).

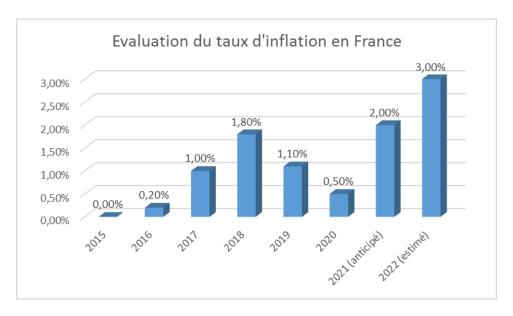
Les faillites d'entreprises

Les faillites d'entreprises sont en net recul en France et atteignent un seuil historiquement bas. Les mesures déployées par l'Etat ont donc atteint leur objectif. Néanmoins, la situation de certaines entreprises, notamment les PME, pourrait se tendre avec les premiers remboursements des prêts garantis par l'Etat prévu au printemps 2022.

L'inflation

Avec la reprise économique, et depuis octobre 2020, le cours du pétrole ne cesse de grimper. La composante énergie explique plus de la moitié de l'inflation observée : le cours du Brent est passé de 19 Dollars en avril 2020 à 84 Dollars en octobre 2021.

D'autres éléments liés à la sortie des confinements poussent les prix à la hausse, notamment la désorganisation des chaines d'approvisionnement et la pénurie des matières premières.



Sources: INSEE, la Banque Postale

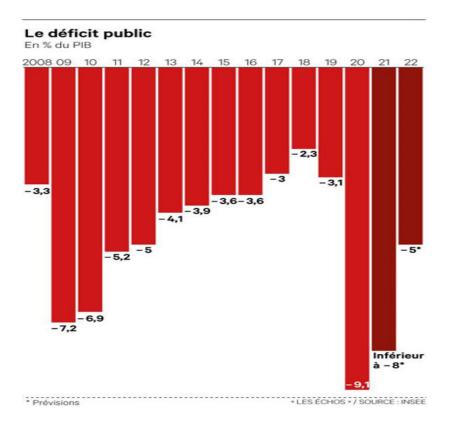
1.3. Le déficit public et la dette publique

Le contexte de surendettement « post Covid » a suspendu les règles budgétaires européennes. La France affiche un déficit de 5,3 % en 2022 (contre 8,1 % en 2021).

Le budget 2022 maintient un niveau de dépense publique élevé (55,6 % du PIB contre 53,8 % en 2019).

Avec la forte croissance soutenue par la consommation des ménages, les comptes publics devraient s'améliorer après l'envolée des déficits et des stocks de dette pendant la pandémie.

Le déficit public devrait donc baisser mais le ratio de la dette publique ne refluera que beaucoup plus lentement, la France restant très loin des seuils définis dans le pacte de stabilité.



Ville d'Etain (55) - Rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2022

1.4. La situation des collectivités locales

Le rapport de la Cour des comptes publié le 30 juin 2021 sur les finances publiques locales constate que l'impact financier de la crise liée au Covid-19 en 2020 a été moins important qu'anticipé pour les communes, départements et régions.

En effet, la bonne santé financière préalable des collectivités locales leur a permis de mieux résister au choc de la crise sanitaire en 2020, la hausse de la dette publique provenant principalement de l'Etat et des administrations de sécurité sociale

L'épargne globale des collectivités locales a cependant diminué de 10,3% en 2020 (-4 milliards d'euros), avec d'importantes disparités selon les strates démographiques. La dégradation de l'épargne est concentrée sur les plus grands ensembles.

Les dépenses d'investissement du bloc communal (36,8 Md€) ont baissé de manière significative (- 14,8 %, soit - 6,4 Md€) en 2020. Cette diminution est supérieure à celle observée en 2014 lors du précédent cycle électoral (- 11,5 % soit - 4,8 Md€). Le décalage de l'installation des exécutifs et l'interruption de secteurs d'activités durant les différents confinements ont accentué cette tendance régulièrement observée lors d'un renouvellement électoral.

Concernant les recettes, peu d'impact sur les impôts locaux mais une forte diminution des produits des services est observée alors que les charges salariales sont restées équivalentes.

2 - LOI DE FINANCES 2022

La loi de finances 2022 achève le cycle instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Elle s'inscrit dans la continuité des lois de finances précédentes, poursuivant les réformes fiscales lancées ainsi que le plan de relance lié à la crise sanitaire.

La réforme des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation et les mesures de compensation s'y rapportant, ainsi que la réforme des impôts de production, ont conduit le législateur, dans le cadre de la loi de finances pour 2021, à modifier le périmètre des indicateurs financiers et à adapter celui-ci aux nouvelles mesures législatives relatives à la fiscalité locale.

Cette réforme va avoir des conséquences sur le calcul des dotations et les fonds de péréquation qui utilisent le potentiel fiscal, le potentiel financier ou l'effort fiscal. Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si on appliquait aux bases fiscales le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité de la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

Le potentiel fiscal est utilisé pour le calcul de la DSU, de la DNP et du FPIC.

En 2022, le périmètre de calcul est élargi en y intégrant, notamment pour les communes, les droits de mutation (moyenne des 3 dernières années), la TLPE ainsi que la fraction de TVA n-1 perçue par l'EPCI et répartie au prorata de la population de la commune.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la DGF perçue par la commune.

L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune et le potentiel fiscal.

A partir de 2022, le périmètre de calcul de l'effort fiscal est modifié. Ne sont désormais plus pris en compte les produits intercommunaux sur les taxes ménages, ce qui induit une réduction significative de l'indicateur pour l'ensemble des collectivités.

L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national.

La loi de finances 2022 prévoit cependant la mise en place d'une fraction de correction qui va neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Ce lissage s'appliquera de 2023 à 2028 via un coefficient qui neutralisera tout ou partie de la réforme.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Pour 2022, ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020. En cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales n'est appliquée (coefficient maintenu à 1).

Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La loi de finances 2022 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé. La DF demeure toutefois soumise à un mécanisme d'écrêtement qui permet de financer les abondements des enveloppes de la péréquation verticale.

Pour la ville d'Etain, la DGF 2022 devrait être du même niveau que celle de 2021

Soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien à l'investissement local sont en hausse pour 2022 (+ 350 M€). Elles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros pour les communes et EPCI.

3- CONTEXTE LOCAL ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul. La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre et respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt. Autrement dit, une collectivité ne peut inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

3.1 Rappel des orientations budgétaires 2021

Plusieurs grands objectifs ont été actés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en mars 2021. Il est important d'en rappeler ici les grandes lignes afin d'en apprécier ensuite la traduction budgétaire.

Accentuer l'effort d'investissement

Après une année 2020 particulière difficile, le choix a été fait d'accélérer les investissements en programmant plusieurs grands chantiers. Malheureusement, la programmation 2021 a également subit les effets de la crise sanitaire : difficultés d'approvisionnement, augmentation des coûts, allongement des délais de commande...

Si plusieurs opérations importantes ont pu être engagées, les retards subis ont pour conséquence un reste à réaliser particulièrement important : 1,4 M€

Parmi ces opérations, on peut rappeler :

- ✓ Le lancement des **travaux de requalification urbaine et paysagère** de la place du Bosquet et du parc Paul Thiéry : le taux de réalisation des dépenses est de 20% de la tranche 1. La tranche 2 sera réalisée en intégralité sur exercice 2022.
- ✓ Les travaux **d'enfouissement des réseaux place du Bosquet** qui ont été retardés en raison de la forte augmentation des coûts ; le lancement d'une 2^{nde} procédure de consultation des entreprises a été nécessaire. Les travaux ont pu être terminés en 2021 ; il reste cependant le solde à régler sur l'exercice 2022 (environ 40%).
- ✓ La mise en place d'un **terrain de football en gazon synthétique** : seule la phase maîtrise d'œuvre a pu être réalisée. Le projet est en effet soumis à la constitution d'un dossier loi sur l'eau, procédure particulièrement longue qui ne pouvait être anticipée.
- ✓ Le renforcement de la défense incendie sur le territoire communal : l'installation de 2 nouvelles réserves incendie était prévue. La réserve concernant le secteur avenue du 8° BCP a bien été réalisée en 2021, mais son coût sera pris en charge sur le budget 2022 (24 500€). Quant à la réserve incendie couvrant le secteur de l'EHPAD, la réalisation des travaux est liée au lancement du projet d'extension de l'établissement qui a été reporté à 2022, voire au-delà.

Préserver la capacité d'autofinancement par une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est bien entendu une préoccupation constante de l'administration et de l'équipe municipale. Cependant les marges de manœuvre pour réduire ces dépenses sont très limitées, d'autant que nous constatons une tendance à l'augmentation des dépenses incompressibles (dématérialisation des actes et procédures, évolution des normes techniques, renforcement des EPI, GVT...). L'objectif est donc de préserver l'économie générale de la section de fonctionnement et de dégager un solde positif suffisant pour poursuivre les investissements. Le Compte Administratif provisoire de l'exercice 2021 reflète cet engagement (voir ci-après).

Inscrire la ville dans une dynamique de développement territorial et renforcer son attractivité

Dans ce domaine, plusieurs actions ont été réalisées ou lancées, à savoir

- ✓ Signature de la convention « *Petites Villes de Demain* » avec l'Etat, la CCPE et les autres partenaires et lancement, dans ce cadre, de l'étude de revitalisation du centre-bourg.
- ✓ Création d'un film pour promouvoir la ville et renforcement de la communication autour des projets de la ville

✓ Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale visant à valoriser le patrimoine naturel et à définir une stratégie de préservation de ce patrimoine. Ce chantier est prévu sur 3 ans (2021/2023)

A cela, il faut ajouter les investissements engagés pour transformer le cadre de vie des habitants

Remise à niveau des équipements communaux et maîtrise de la dépense énergétique

Chaque année, la ville consacre un budget dédié à la réfection et à la modernisation des équipements et bâtiments communaux. Outre les nombreux travaux réalisés en régie par les services techniques, on peut relever cette année plusieurs réalisations :

- ✓ Réfection et isolation de la toiture du pavillon Francois Verdun (travaux réceptionnés)
- ✓ Isolation de la toiture de la gendarmerie et travaux divers (travaux réceptionnés)
- ✓ Toiture du bâtiment oxygène (en cours)
- ✓ Acquisition d'un chargeur télescopique (livraison prévue au 1^{er} semestre 2022)

Pas d'augmentation de la pression fiscale

Cet engagement a été respecté

Renforcement du soutien à la vie associative locale

L'enveloppe consacrée au soutien à la vie associative a été revue à la hausse en 2020 et maintenue au même niveau en 2021, soit 45 000 €. Cette enveloppe a été mobilisée à hauteur de 62 % par les partenaires associatifs. C'est surtout le part de l'enveloppe consacrée aux projets qui a été peu mobilisée, les contraintes sanitaires ayant encore pesé fortement sur l'activité associative en 2021. Concernant l'aide au fonctionnement, comme en 2020, la ville a maintenu son soutien au niveau d'avant crise sanitaire.

3.2 Évolution de la DGF d'Etain

Après une baisse notable en 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune d'Etain est restée relativement stable ces dernières années. Elle progresse légèrement en 2021 (+1,8%). Les estimations effectuées par l'AMF et les orientations budgétaires de la Loi des Finances 2022 permettent d'escompter une stabilité du montant de la DGF pour l'exercice budgétaire 2022.

DGF ETAIN	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisions 2022
Dotation Forfaitaire	538 984 €	538 296 €	536 577 €	535 374 €	532 714 €	
Dotation de Solidarité Rurale	396 513 €	411 074 €	423 680 €	444 386 €	464 712 €	1 110 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	123 997 €	124 398 €	124 752 €	118 736 €	121 036 €	
TOTAL	1 059 494 €	1 073 768 €	1 085 009 €	1 098 496 €	1 118 462 €	

Estimation AMF de la dotation forfaitaire 2022 = 529 371 €

3.3 Analyse rétrospective du Budget Principal de la Ville

Évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021
011 Charges à caractère général	498 483,17 €	511 341,66 €	520 269,46 €	519 549,93 €	490 723,78
012 Dépenses de personnel et frais assimilés	931 368,79 €	851 666,53 €	918 720,71 €	913 113, 94 €	956 311,28
65 Autres charges de gestion courante	270 985,39 €	547 656,25 €	238 772,73 €	277 318,38 €	283 749,88
66 Charges financières	41 292,89 €	27 968,16 €	39 684,15 €	25 766,86 €	15 244,61
67 Charges exceptionnelles	25 080,33 €	9 608,24 €	6 139,00 €	137 047,72 €	240,62
042 Opération d'ordre de transfert entre section	112 108,16 €	140 899,54 €	148 254,19 €	100 111,82 €	95 518,04
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 879 319 €	2 089 140 €	1 871 840 €	1 972 908,65	1 841 788,21
VARIATION	+2,1%	+11,2%	-10,40%	+ 5,4% -1,7% *	- 6,6%

^{*} Progression des dépenses hors transfert financier SIEP

A retenir...

■ Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 6,6% comparativement à 2020. Cependant cette baisse doit être relativisée puisqu'elle s'explique principalement par la clôture des opérations financières relatives au transfert de compétence « eau et assainissement ». En effet, une dépense d'environ 130 000 € était inscrite au budget 2020, en recettes et en dépenses, correspondant au transfert du résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « eau et assainissement ». Cette dépense disparaît donc en 2021

D'autres postes de dépenses affichent une nette diminution :

- ✓ les dépenses énergétiques : 15 0000 €
- √ les achats « COVID19 » ; des stocks suffisants ayant été constitués en 2020
- ✓ la baisse des charges financières (- 40%)

- Conformément aux prévisions budgétaires 2021, les « dépenses de personnel et frais assimilés » augmentent en 2021 (+4,7 %). Cette augmentation, prévue au BP 2021, est notamment due à la gestion des imprévues, à l'intégration de nouvelles dépenses pour certaines obligatoires et au transfert du personnel CCAS :
 - ✓ Augmentation du recours à des moyens de remplacement pour pallier les absences pour maladie
 - ✓ Contrats de prestation avec le CDG pour la mise à disposition d'un archiviste, d'un délégué à la protection des données et d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail
 - ✓ Inscription de la dépense consacrée au CNAS (prestations sociales pour le personnel) auparavant imputée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »
 - ✓ Transfert du personnel du CCAS qui représente une dépense supplémentaire d'environ 30K€ compensée par une recette équivalente à l'article 70841 « Mise à disposition de personnel »

Les dépenses correspondant au traitement du personnel permanent sont en légère hausse (+2,8%). La mise en place, pour la première année, d'un complément indemnitaire annuel (CIA) adopté par le Conseil Municipal en 2016 en est l'explication.

Pour 2022, le budget consacré aux dépenses de personnel devrait encore connaître une progression pour se stabiliser en 2023.

En effet, la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dont le cadre a été fixé par délibération du CM en 2016, n'avait pas été réellement menée à terme. Une dernière étape sera donc franchie en 2022 avec l'activation du CIA et l'application d'une grille de cotation des postes, ainsi que d'indicateurs permettant de tenir compte de l'expérience professionnelle des agents. L'incidence financière est estimée à 50 k€.

Par ailleurs, d'autres paramètres seront pris en compte :

- ✓ Les éléments relatifs au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : plusieurs agents sont concernés par des avancements de grade et d'échelon
- √ L'application des nouvelles mesures de revalorisation des carrières des agents de catégorie C à compter du 1^{er} janvier
- ✓ l'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction Publique consécutive à l'augmentation du montant brut du SMIC horaire à compter du 1^{er} octobre 2021
- ✓ la création d'un poste en contrat aidé pour renforcer l'équipe en charge de l'entretien des espaces verts (dépense compensée en grande partie par une aide versée par l'Etat)
- D'autres dépenses incompressibles sont en augmentation : il s'agit des dépenses d'entretien et de contrôle obligatoires des équipements et bâtiments communaux (évolution des normes techniques). Ainsi que les dépenses relatives à la modernisation des services publics (dématérialisation des actes et procédures, contrat d'assistance informatique...)

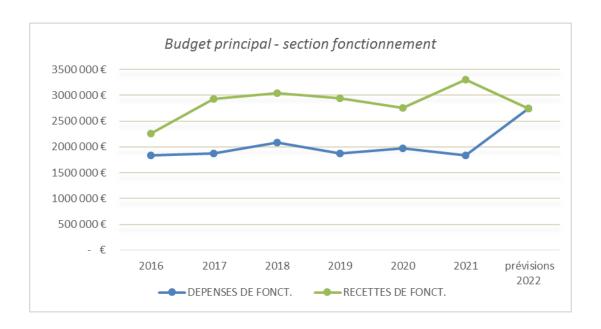
Évolution des recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA provisoire 2021
013 Atténuation de charges	71 416 €	35 693 €	48 598 €	23 253 €	20 581,99 €
70 Produits des services du domaine	133 948 €	61 610 €	116 307 €	169 876 €	342 187,65 €
73 Impôts et taxes	829 657 €	833 293 €	853 913 €	849 479 €	816 607,44 €
74 Dotations, Subventions et participations	1 175 434 €	1 198 190 €	1 179 456 €	1 215 967 €	1 297 203,08 €
75 Autres produits de gestion courante	106 847 €	254 273 €	92 448 €	86 448 €	89 049,36 €
76 Produits financiers	3€	4€	4€	4€	3,75 €
77 Produits exceptionnels	13 947 €	41 272 €	32 160 €	10 615€	3 967,84 €
042 Opération d'ordre de section à section	43 123 €	44 724 €	60 018 €	39 987 €	39 791,68 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	559 312 €	571 832 €	553 379 €	363 549 €	686 862,33 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT.	2 933 686 €	3 040 893 €	2 936 283 €	2 759 179 €	3 296 255 €
VARIATION	+ 29,5 %	+ 3,6 %	- 3,4 %	- 6 %	+ 19,4 %

A retenir...

- Après une baisse de 3,4 % enregistrée en 2019 et de 6% en 2020, les recettes de fonctionnement progressent de 19,5% en 2021, soit + 537 k€. Plus précisément, cela concerne essentiellement :
 - L'excédent de fonctionnement reporté qui progresse de + 323k€ comparativement à 2020
 - Le chapitre 70 « *Produits des services du domaine* » dont une recette exceptionnellement importante provenant des coupes de bois (+ 145 k€ par rapport à 2020)
 - Une augmentation relative des recettes perçues au chapitre 74 « Dotations et participations » : hausse significative de la participation de l'Etat au financement des contrats aidés (CUI) ; versement d'une contribution financière de la préfecture pour l'organisation des élections départementales et régionales ; augmentation des compensations pour les exonérations de la fiscalité locale décidées par l'Etat (+ 39 k€)

- Le produit de la fiscalité locale baisse de près de 4% en 2021. Cette baisse est certainement à mettre en lien avec la perte démographique constatée ces dernières années. (-0,5%). Même tendance pour le produit de la fiscalité reversée avec la diminution de près de 20% du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) consécutive à la modification des mécanismes de répartition décidée par l'EPCI.
- Pour le budget 2022, il conviendra de rester prudent sur les prévisions en matière de recettes de fonctionnement et de ne pas tenir compte des variations exceptionnelles constatées en 2021. Aussi, à ce stade des prévisions, la section fonctionnement du Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2,75 M€, à comparer au BP 2021 qui était de l'ordre de 3 M€



En conclusion...

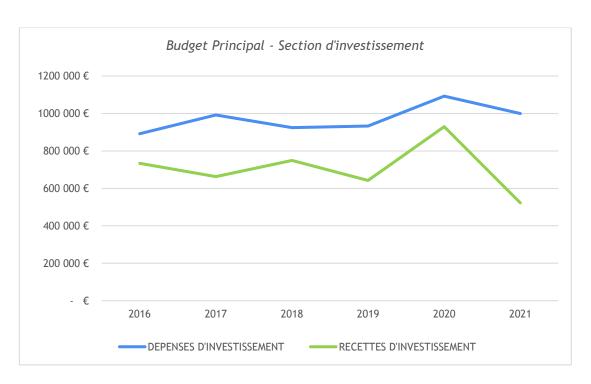
- ✓ Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement en diminution depuis 2018 malgré l'augmentation générale des dépenses incompressibles.
- ✓ Des recettes de fonctionnement exceptionnellement en augmentation mais qui devraient baisser en 2022
- ✓ Un cadrage budgétaire 2022 visant la stabilité des taux communaux de la fiscalité locale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la préservation d'un autofinancement permettant de poursuivre le programme d'investissement

• Évolution des dépenses d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
Dépenses d'équipement	422 391,41	402 188,62	557 755,22	491 077,95	787 700,28 €
Dépenses financières	366 382,84	149 448,79	140 938,95	261 699,61	123 456,83 €
Opérations d'ordre	44 723,60	44 723,60	60 018,48	48 577,54	39 791,68 €
Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00€
DEPENSES DE L'EXERCICE	833 497,85	596 361,01	758 712,65	801 355,10	950 948,79 €
001 déficit d'investissement reporté	158 287,04	327 677,02	174 608,08	291 323,57	49 000,39 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	991 784,89	924 038,03	933 320,73	1 092 678,67	999 949 ,18€

• Évolution des recettes d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire
Recettes d'équipement	153 639,39	30 056,00	36 736,92	22 220,04	105 372 €
Recettes financières	396 760,01	578 474,41	457 006,05	798 682,94	321 706,06 €
Opérations d'ordre	112 108,16	140 899,54	148 254,19	108 702,82	95 518,04 €
RECETTES DE L'EXERCICE	662 507,56	749 429,95	641 997,16	929 605,80	522 596,10 €
001 excédent d'investissement N-1					
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	662 507,56	749 429,95	641 997,16	929 605,80	522 596,10 €
solde section d'investissement	-329 277,33	-174 608,08	-291 323,57	-163 072,87	- 477 353,08 €



A retenir...

- Pour la 2^e année consécutive le calendrier de réalisation des investissements a été quelque peu perturbé par la crise sanitaire. Par conséquent, les dépenses d'équipement estimées à plus de 3M€ lors du vote du budget, s'établissent à environ 800 k€ à la fin de l'exercice. Cette dépense est malgré tout en augmentation comparativement aux autres années (+60% environ). Cela traduit la volonté de la municipalité d'accroître l'effort d'investissement pour améliorer le cadre de vie des habitants, moderniser les services et redynamiser la ville.
- La section d'investissement présente un solde négatif de 477 353 € en 2021 qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement 2021.
- Les sources de financement de l'investissement sont constituées essentiellement de :
 - L'autofinancement qui représente l'épargne brute de la collectivité (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). Pour la ville d'Etain, l'autofinancement était de 659 k€ en 2019, 846 k€ en 2020 et 863 k€ en 2021
 - Les subventions d'investissement versées par les différents partenaires de la ville que sont notamment l'Etat, la Région et le Département. Pour 2022, ces subventions sont estimées à quelque 2 M€
 - Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) dont le montant varie en fonction des dépenses d'équipement réalisées l'année antérieure. Le FCTVA était de 70 000 € en 2021 et il est estimé à 120 000 € pour l'exercice 2022.

3.4 L'exécution du budget 2021

Résultat de clôture provisoire au 31.12.2021 - Budget général

	RESULTAT CA 2020	AFFECTATION AU 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 49 000,39 €		- 428 352,69€	1 434 739,00 € 741 665,00 €	- 693 074,00€	- 1 170 427,08 €
FONCTIONNEMENT	918 778,72 €	231 916,39 €	767 604,58€			1 454 466,91 €

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent cumulé de 1 454 466 € € en fonctionnement et un résultat cumulé négatif de 1 170 427 € en investissement.

Le besoin de financement en investissement d'un montant de 1 170 427 € sera couvert par l'excédent de fonctionnement. Le solde restant de 284 039,83 € sera reporté en excédent de fonctionnement.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	1 454 466,91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 170 427,08 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	284 039,83 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

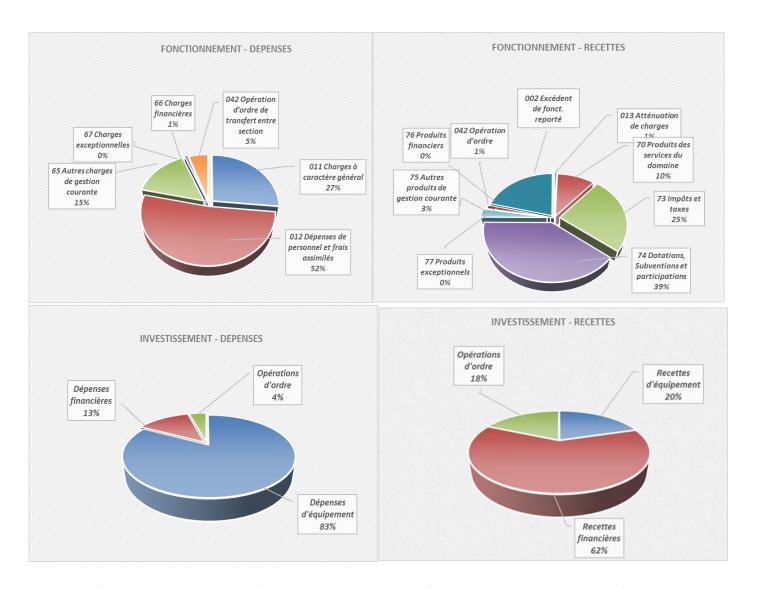
Bilan d'exécution du BP 2021

Balance générale - dépenses

DEPENSES	Budget Primitif 2021	Réalisé	% Réalisé	Engagements +Encours	% Réal.+Eng.+ Encours
Total du fonctionnement	3 076 015,83	1 841 788,21	59,88%	1 405,20	59,92%
Total de l'investissement	3 899 452,63	999 949,18	25,64%	1 604 469,18	66,79%
Total des dépenses	6 975 468,46	2 841 737,39	40,74%	1 605 874,38	63,76%

Balance générale - recettes

RECETTES	Budget Primitif 2021	Réalisé	% Réalisé
Total du fonctionnement	3 076 015,83	3 296 255,12	107,16%
Total de l'investissement	3 899 452,63	522 596,10	13,40%
Total des recettes	6 975 468,46	3 818 851,22	54,75%



Les dépenses de personnel représentent 52% du budget de fonction, ce qui situe la ville au même niveau que la moyenne des communes de mêmes strates.

3.5 Structure et gestion de la dette

Après plusieurs années sans recours à de nouveaux emprunts, le niveau de la dette de la ville est bas avec un encours actuel de 480 520 d'euros pour le budget principal. Ce qui représente **une dette par habitant de 132 €** à comparer à la moyenne des communes de même strate qui s'élève à 763 euros/habitant en 2019 (source DGCL).

Si l'on tient compte du contrat de prêt relais souscrit en 2019 pour équilibrer le budget annexe Lotissement Rievillers 2− tranche 1, la dette par habitant s'élève à 211 €. Ce prêt relais devrait cependant être soldé fin 2022 avec la commercialisation des dernières parcelles réservées.

La durée moyenne de l'encours (tous budgets) est actuellement inférieure à 4 ans. Un emprunt a été soldé en 2021 et un autre devrait l'être en 2022 : celui du lotissement *RIEVILLERS 2* d'un montant de 288 500€ Le taux d'intérêt moyen de l'encours est de 2,47%, contre 2,52% en 2021 et 3,18 en 2019.

A noter que l'emprunt envisagé lors du vote du budget 2021 n'a finalement pas été nécessaire pour financer les investissements réalisés. En effet, cette année encore, la crise sanitaire a eu des effets dommageables sur le programme d'investissement tant sur le plan financier que sur les délais de mise en œuvre : impact de l'augmentation des coûts de certains matériaux, allongement des délais de mise en œuvre des projets...

L'année 2022 devrait donc être celle de la réalisation de plusieurs chantiers importants prévus pour le mandat : finalisation du programme de requalification urbaine et paysagère du secteur place du Bosquet et parc Paul Thiéry, réalisation de la phase travaux de projet de terrain de football en gazon synthétique et lancement du projet de réaménagement et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville.

Cet effort d'investissement sera en partie financé par un nouvel emprunt nécessaire pour maintenir la dynamique de transformation du cadre de vie des habitants et de modernisation des services.

La situation financière actuelle de la commune permet en effet d'actionner ce levier financier tout en conservant une gestion maîtrisée de l'endettement.

> Les chiffres clés de l'encours de dette (tous budgets)

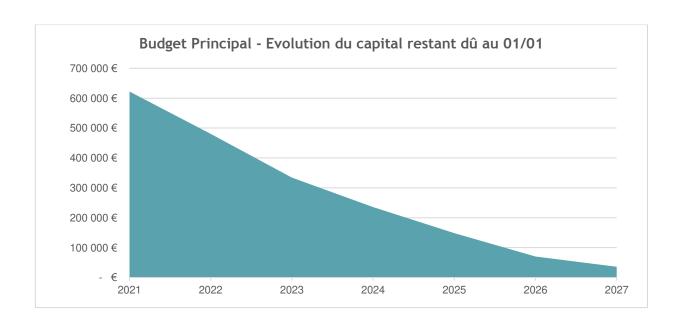
Eléments	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Var% (N/N-1)
Capital restant dû	769 020,19	910 581,02	-15,55%
- dont emprunts à taux fixe	749 020,19	870 581,02	-13,96%
- dont emprunts à taux variable	20 000,00	40 000,00	-50,00%
Durée moyenne de l'encours (années)	3,83	3,75	2,13%
Taux d'intérêt moyen de l'encours	2,47%	2,52%	-1,98%
- dont emprunts à taux fixe	2,55%	2,63%	-3,04%
- dont emprunts à taux variables	0,22%	0,22%	0,00%
Encours soumis aux variations de marchés	20 000,00	40 000,00	-50,00%

Source Concertaux

Évolution de l'encours

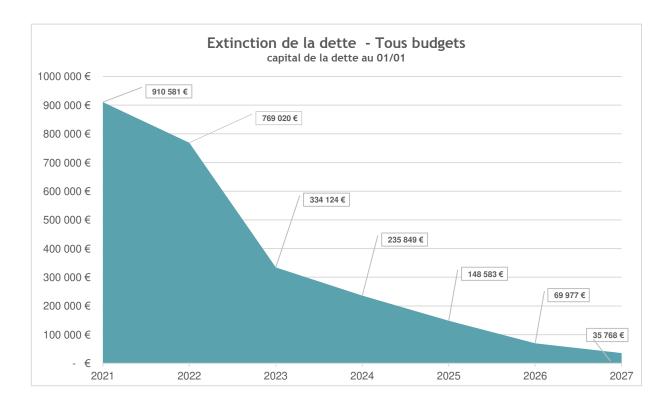
Budget principal

Evolution de l'encours de dette Budget Principal Ville au 01/01				
Année	Capital restant dû			
2021	622 081,02 €			
2022	480 520,19€			
2023	334 123,49 €			
2024	235 849,49 €			
2025	148 582,83 €			
2026	69 976,67 €			
2027	35 768,29 €			



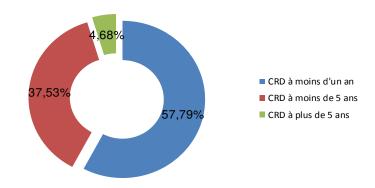
Tous budgets

Le graphique ci –après permet de visualiser l'amortissement de la dette (tous budgets) jusqu'à son extinction en 2027 (hors emprunts nouveaux). Le pic de remboursement est prévu en 2022 avec le remboursement, dans sa totalité, du prêt relais relatif au budget annexe *Lotissement Rievillers 2 – tranche 1*. Pour rappel, un prêt relais de 3 ans d'un montant de 288 500 € a été contracté en 2019 sur le budget annexe « Lotissement Riévillers 2 ». Jusqu'à présent, seuls les intérêts du prêt étaient dus.



CRD à moins d'un an	445 K_Euros
CRD à moins de 5 ans	289 K_Euros
CRD à plus de 5 ans	36 K_Euros
5112 D p. 105 D 5 D 101	55 N_

% du capital remboursable par période



Évaluation du niveau de risque

Evaluation du niveau de risque selon la classification GISSLER

La charte de bonne conduite, résultat du rapport GISSLER, signée en 2009 entre les représentants des établissements bancaires et les collectivités locales dresse un tableau synthétique des risques en fonction de la situation géographique et des conditions structurelles des index. Le bureau d'études Concertaux a utilisé cette méthode pour évaluer le niveau de risque associé à la dette de la collectivité.

Notation du risque	Indices sous-jacents						
1	Indices zone euro						
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices						
3	Ecarts d'indices zone euro						
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro						
5	Ecart d'indices hors zone euro						

Notation du risque	Structures
А	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
В	Barrière simple. Pas d'effet de levier
С	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Classification de l'encours de la dette de la ville d'Etain

					Classificat	ion Gissler
Contrat	Banque	CRD au 31/12/2021	Type de taux	Niveau de taux contr.	Indice	Stucture
19901245G	BANQUE POSTALE	288 500,00	Fixe	0,37%	1	А
MON504385E	BANQUE POSTALE	42 094,37	Fixe	1,74%	1	Α
ETAI N00006	CREDIT MUTUEL	71 423,44	Fixe	3,40%	1	Α
8642435	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	95 088,67	Fixe	3,66%	1	Α
7084993	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	41 484,20	Fixe	4,36%	1	Α
ETAIN00003	CREDIT MUTUEL	17 901,47	Fixe	4,50%	1	А
11L11281	CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROP	192 528,04	Fixe	4,56%	1	А
OCLTSG2007	SOCIETE GENERALE	20 000,00	Variable	E3M+0,22%	1	Α
	TOTAL	769 020,19				

Source: bureau d'études CONCERTAUX

Le stock de dette est constitué principalement d'emprunts à taux fixe

3.6 Une situation financière saine dégageant un bon niveau d'autofinancement

Les ratios

Parmi les informations que doivent contenir les budgets primitifs et comptes administratifs des collectivités de 3 500 habitants et plus figurent, aux termes de l'article R. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales , une série de ratios destinés à renseigner élus et citoyens sur la santé financière de la collectivité. Ces ratios permettent de fournir des éléments de comparaison pour chaque niveau de collectivités.

Pour la ville d'Etain, ces ratios sont les suivants :

	Informations financières - ratios	ratio 2019 des communes de 3500 à 5000 hab	ratio 2017 Etain	ratio 2018 Etain	ratio 2019 Etain	ratio 2020 Etain	ratio 2021 Etain
1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population	839,00	467,00	465,72	455,89	502,14	467,52
2	Produit des impositions directes/population	469,00	198,00	197,33	206,58	207,38	200,21
3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	1037,00	631,00	568,48,	630,53	645,40	704,00
4	Dépenses brutes d'équipement	361,00	190,00	216,53	163,73	146,25	227,23
5	Encours de dette/ population	763,00	271,00	235,21	197,51	159,47	126,16
6	DGF/ population	152,00	287,00	275,71	294,51	300,95	306,42
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonct.	0,53	0,54	0,53	0,55	0,50	0,56
9	Marge d'autofinancement = (DRF+remboursement dette)/RRF	0,88	ND	ND	ND	0,84	0,71
	capacité de désendettement (dette / épargne brute)	0,81	0,44	0,72	0,78	0,69	0,53

Quelques précisions

RATIO 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

RATIO 3 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels (hors travaux en régie et hors excédent de fonctionnement reporté)

RATIO 4 - Dépenses brutes d'équipement/population : mesure l'effort d'équipement par habitant de la collectivité

RATIO 5 - Dette/population : ce ratio permet d'apprécier l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité

RATIO 6 - DGF/population : part de la contribution de l'Etat au fonctionnement courant de la collectivité en euros par habitant

RATIO 7 - Dépenses de personnel/DRF : mesure la proportion des charges de personnel dans les charges courantes de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité

RATIO 9 - Marge d'autofinancement courant (MAC) : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé, à contrario un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement

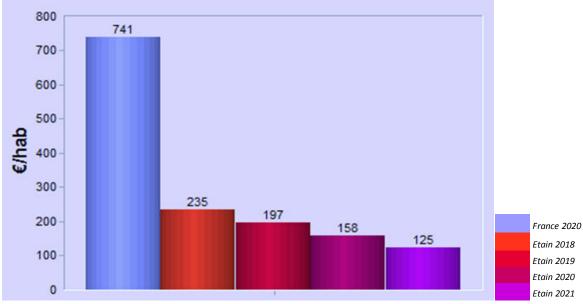
Capacité de désendettement : ce ratio permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Focus sur l'endettement

Le ratio de la dette par habitant est particulièrement faible : 126,16 €/habitant alors qu'au niveau national, ce même ratio s'établit à 763 € pour les communes de même strate. Le désendettement engagé depuis quelques années a permis à la collectivité de reconstituer son autofinancement et de lancer de nouveaux chantiers tels que celui de la requalification urbaine et paysagère du secteur place du Bosquet/parc Paul Thiéry.

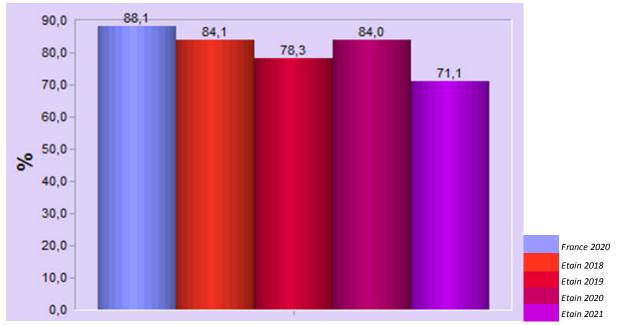
De même, la capacité de désendettement de la ville – indicateur important de la santé financière collectivité et de sa solvabilité – est très satisfaisante puisqu'elle est de moins d'un an. Pour information, la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 fixe un seuil d'alerte pour ce ratio qui se situe à 12 ans pour les communes.

Encours de la dette au 31/12 / Population



Evaluation de l'endettement par habitant en fin d'exercice

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement



Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes

A retenir...

Le produit de la fiscalité directe par habitant est environ 2,4 fois moins important que la moyenne des communes de même strate. Quant aux recettes réelles de fonctionnement par habitant, elles sont inférieures de plus de 30%.

Malgré des ressources contraintes, la ville d'Etain affiche une situation financière saine.

Autres indicateurs témoignant d'une gestion rigoureuse des finances de la ville :

- ✓ une capacité de désendettement qui est de 0,53 an au 31/12/2021
- √ aucune augmentation des taux de la fiscalité directe depuis 2016
- ✓ un effort d'investissement par habitant croissant

Concernant ce dernier indicateur, il faut préciser que malgré une dépense brute d'équipement par habitant en augmentation en 2021, l'effort d'investissement réalisé par la ville reste inférieur à celui des communes de même strate. Or la dépense d'équipement est une dépense saine lorsqu'elle est réalisée dans un contexte de gestion maîtrisée de l'endettement. Aussi, la finalisation des grands chantiers engagés en 2021 et la poursuite du programme d'investissement projeté pour la durée du mandat devrait conduire à améliorer cet indicateur.

4 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des priorités d'action définies en début de mandat qui visent plusieurs grands objectifs transversaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et moderniser les services publics
- Renforcer l'attractivité de la ville et l'inscrire dans une dynamique de développement territorial
- Faire de la préservation de l'environnement une préoccupation permanente de l'action communale
- Agir pour la cohésion sociale et encourager la participation citoyenne

4.1 Les principaux objectifs poursuivis

> Accentuer l'effort d'investissement pour améliorer le cadre de vie des Stainoises et Stainois

Au vu des éléments déclinés précédemment, l'année 2022 devrait se caractériser par une accélération des investissements. Cet effort d'investissement sera en partie financé par un nouvel emprunt nécessaire pour maintenir la dynamique de transformation du cadre de vie des habitants et de modernisation des services. La situation financière actuelle de la commune permet en effet d'actionner ce levier financier tout en conservant une gestion maîtrisée de l'endettement. Bien entendu, une recherche active de partenariats financiers sera réalisée pour tous les projets.

Réaménagement et mise en accessibilité de l'hôtel de ville

Outre la poursuite des chantiers engagés en 2021, il est prévu de lancer le projet de réaménagement et de mise en accessibilité de l'hôtel de ville. Compte tenu de son importance, cette opération devrait être réalisée sur 2 exercices budgétaires. Le lancement de la phase maîtrise d'œuvre en 2022 a déjà été validée ; la réalisation d'une première tranche de travaux est également envisagée.

Acquisition d'un bâtiment en vue d'y créer une maison des associations

La municipalité réfléchit à un projet de création d'une maison des associations pour redynamiser la vie associative et permettre le developpement d'actions. Un bâtiment privé actuellement en vente est apparu adapté pour y développer ce projet (localisation, superficie, coût). Il est donc proposé de saisir cette opportunité immobilière et d'inscrire la dépense au BP 2022.

La définition du projet précis se fera dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg et en lien avec la CCPE. Ce projet doit en effet s'inscrire dans une approche globale des équipements de la ville.

Végétalisation du cimetière

L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires imposé par la règlementation, nous conduit à réfléchir à d'autres solutions d'entretien des espaces publics. Concernant la gestion du cimetière, les attentes de la population sont fortes et les coûts d'entretien sont élevés.

La végétalisation du cimetière est une solution écologique qui permettrait de répondre aux attentes des usagers (avoir un cimetière agréable et bien entretenu). Une dépense de 15 500 € est prévue au budget pour l'étude de faisabilité du projet.

Inscrire la ville dans une dynamique de développement territorial et renforcer son attractivité

La convention « *Petites Villes de Demain* » a été en 2021. Pour rappel, le programme « *Petites Villes de Demain* » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il vise à accompagner la transformation

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il vise à accompagner la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires dynamiques. Il devrait permettre à la ville de bénéficier d'un soutien technique et financier renforcé de l'Etat et des autres partenaires associés pour définir et mettre en œuvre son projet de développement territorial.

L'étude de revitalisation du centre-bourg qui va permettre de définir les priorités d'action à mener à court, moyen et long terme devrait être finalisée en cours d'année

La modernisation des outils de communication de la ville participe également à cet objectif. La création d'une application ville devrait permettre d'améliorer l'information des administrés et de rendre plus lisible l'action de la municipalité

Remise à niveau des équipements communaux et maîtrise de la dépense énergétique

La remise à niveau des installations sportives et de loisirs, ainsi que des bâtiments communaux est une dépense récurrente et nécessaire pour la commune. Elle vise plusieurs objectifs : entretenir le patrimoine communal et permettre à la population, ainsi qu'aux partenaires du monde associatif, de l'éducation... de disposer d'équipements de qualité répondant à leurs besoins, mais également améliorer la performance énergétique des bâtiments qui reste encore insuffisante.

Pour 2022, 140 k€ de dépenses nouvelles seront inscrites au BP.

Pas d'augmentation de la pression fiscale

Il n'est pas prévu d'augmentation de la pression fiscale

Clôture du budget annexe Lotissement Rievillers 2 – Tranche 1

Toutes les parcelles de la tranche 1 sont aujourd'hui soit vendues, soit réservées La réalisation de la tranche 2 devra faire l'objet d'un second marché

Politique de solidarité en faveur des séniors et des publics les plus vulnérables

Pour rappel, l'essentiel de l'action municipale en faveur des séniors et des personnes en situation de vulnérabilité sociale est confié au CCAS qui bénéficie, pour cela, d'une subvention d'équilibre versée par la ville. Pour 2022, le montant de cette subvention devra être revu à la hausse compte tenu de l'amenuisement des ressources financières propres du CCAS.

Cette augmentation est évaluée à 9 000€, soit une subvention de 20 000€ contre 11 000 € en 2021.

Outre la subvention d'équilibre, la commune prend à sa charge les investissements nécessaires à l'activité du CCAS. Aussi, le remplacement du véhicule dédié au service de transport à la demande (TAD) est à prévoir à court terme.

Sur le champ de l'action sociale, la commune organise également chaque année différentes actions pour lutter contre l'isolement des séniors et les inciter à prendre part à la vie locale : organisation de temps conviviaux, actions en faveur des résidents de l'EHPAD... Ces actions ont représenté une dépense d'environ 12 000€ en 2021. Elles seront maintenues au moins même niveau en 2022

4.2 Les investissements projetés pour l' 2022

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
OPERATION 101 : INSTALLATIONS SPORTIVES ET LOISIRS			OPERATION 111: ECLAIRAGE ET ILLUMINATIONS		
Aménagement terrain foot gazon synthétique - Travaux	1 737 120,00€	870 829,00€	Etude et cartographie réseau d'éclairage public	20 000,00 €	
Aménagement terrain foot gazon synthétique - MOE (RAR)	37 254,00 €		Diagnostic du parc éclairage public	3 000,00€	1 500,00 €
s/tota	1 774 374,00€	870 829,00 €	Installation éclairage chemin de remembrement n°4	2 652,00€	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	3,000	Electrification du terrain de cross (RAR)	20 740,00 €	
OPERATION 106 : VOIRIE			s/total	46 392,00 €	1 500,00 €
Programme réfection voirie 2022 (maîtrise d'ouvrage déléguée					
CCPE)	216 079,03 €				
Mobilier urbain	10 000,00€		OPERATION 117 : Communication et attractivité		
Création de branchement pour arrosage automatique	7 690,00€		Application Ville (Lumiplan)	7 680,00€	
Frais de division bornage terrains CCPE/Vijverberg	1 296,00€		Site internet ville	13 200,00€	
Cartographie et étude réseau pluvial	20 000,00€	46 647 00 0	s/total	20 880,00 €	- €
Défense incendie avenue du 8e BCP - phase 2	29 000,00 €	16 617,00€	005047104440 410771 0544445		
Solde voirie 2021 (RAR)	54 722,70 €	0.407.00.0	OPERATION 118: HOTEL DE VILLE	000.05.0	
Défenses incendie Maison de Retraite (RAR)	20 369,69 €	8 487,00 €	Rénovation table salon d'honneur	833,26€	
Création chemin de déviation rte Haut-bois (RAR	11 497,50 €	29 418,00 €	Restructuration et mise en accessibilité hôtel de ville - MOE	159 450,00 €	
Carrefour rues Poincare/Metz/Goffin - bandes podo et signalisation (RAR,	8 126,37€	2 477,00 €	Restructuration et mise en accessibilité hôtel de ville - Travaux phas	e 1 361 000,00€	218 000,00 €
Défenses incendie Avenue du 8ème BCP (RAR)	24 497,74 €	14 290,00 €	Parafoudre hotel de ville - mise aux normes	12 000,00 €	210 000,00 0
s/tota		71 289,00 €	s/total	533 283,26 €	218 000,00 €
37 tota	403 273,03 €	71203,00 €	3,000.	333 203,20 €	210 000,00 €
OPERATION 109 : SERVICES TECHNIQUES			OPERATION 120 : MAISON DES ASSOCIATIONS		
SPERATION 109 : SERVICES TECHNIQUES			OFERATION 120 : MAISON DES ASSOCIATIONS		
Petit outillage	3 500,00€		Acquisition du bâtiment rue Remoiville (dont honoraires)	108 000,00€	
Acquisition d'une balayeuse	139 885,00€			108 000,00 €	- €
,			s/total	108 000,00 €	- ŧ
Achat d'un chargeur Ausa avec nacelle (RAR)	82 913,00 €		ODERATION AND CHAPTERS		
s/tota	226 298,00 €	- €	OPERATION 121 : CIMETIERE		
			Mission de maîtrise d'œuvre végétalisation du cimetière	15 390,00€	
OPERATION 110 : REQUALIFICATION URBAINE REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE PLACE BOSQUET ET PARC PAUL			Réfection mur cimetière	34 000,00 €	
THIERY			s/total	49 390,00 €	- €
Travaux de requalification urbaine et paysagère - Phases 1 et 2 -	995 688,00€				
RAR Travaux de requalification urbaine et paysagère - Phases 1 et 2 -			OPERATION 199 : NON INDIVIDUALISEE		
Crédits 2022	137 224,32 €	641 973,00 €	OPERATION 199 : NON INDIVIDUALISEE	4	
Travaux enfouissement des réseaux place du Bosquet			Equipement scène mobile	3 528,00€	
MOE Travaux enfouissement réseaux Place Bosquet - RAR	1 166,94€	68 166,00€	REMPLACEMENT CAMERA MAIRIE	4 852,00 €	
MOE travaux requalification urbaine et paysagère + MOE				. 552,55 5	
enfouissement des réseaux - RAR	34 145 116 # 1		Extension Vidéo protection - RAR	25 921,00 €	15 120,00 €
Mission SPS - RAR	1		Parc informatique (serveur+PC) - RAR	31 221,00 €	15 120,00 0
Prestation supplémentaire MOE (permis)	2 457,00 €		s/total	65 522,00 €	15 120,00 €
Frais notaire terrain Maingin+ terrain NosaL - RAR			o, total.	00022,000	
	1 183 937,32 €	710 139,00 €	OPERATIONS FINANCIERES		
-,,		120 200,000	Terrain maraicher bio rue des Abattoirs (30000€+ 8% notaire)	32 400,00 €	
OPERATION 116 : DIVERS BATIMENTS			Vente terrain à l'entreprise KRAMER	=======================================	5 384,00 €
Toiture bâtiment ST - partie chauffée	83 200,00€		Vente bâtiment CAO		
·				22 400 00 6	42 873,00 €
Changement de fenêtres bâtiment ST	16 600,00€		s/total	32 400,00 €	48 257,00 €
Toiture bâtiment oxygène (crédits suppl BP 2022)	4 625,00€				
Remplacement moteur de volée cloche n°1 avec glas -	2 772,78€				
Eglise	10 200 00 6				
Changement ballon d'eau chaude bâtiment USEB	10 200,00€				
Portes garages bâtiment chemin de Rosa Portes garages logement rue Pasteur	10 000,00€				
Portes garages logement rue Pasteur Restauration des vitraux Eqlise - Etudes complémentaires	11 500,00 €	10 707 00 0			
restauration aes vitraux Egilse - Etuaes complementaires RAR Isolation Gendarmerie RAR	24 096,00 €	19 797,00 €	TOTAL INVESTISSEMENT PAR OPERATION	A COA 17F A3 C	2 072 050 00 0
		18 963,00 €	TOTAL INVESTISSEIVIENT PAR OPERATION	4 004 1/5,42€	2 073 950,00 €
RAR Toiture bât. Oxygène	1	71 //21 00 0			
RAR toiture pavillon François Verdun	1	71 421,00 €			
RAR Travaux de raccordement ligne internet bât. USEB		20 625 00 6			
RAR MO restaurat° vitraux église		28 635,00 € 138 816,00 €			
s/tota	240 419,81 €				